

Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne

CONTRAT DE GÉNÉRATION



Le contrat de génération permet aux entreprises de moins de 300 salariés de bénéficier d'une aide financière pendant 3 ans, d'un montant de 4 000 € par an, en cas d'embauche d'un jeune et du maintien dans l'emploi d'un senior. Dans certains cas, l'aide peut être de 8 000 € par an.

L'OBTENTION DE L'AIDE FINANCIÈRE
ÉTANT SOUMISE À CONDITIONS, NOTRE CABINET
VOUS CONSEILLE ET VOUS ACCOMPAGNE DANS LA MISE
EN OEUVRE DE CE DISPOSITIF : CONTACTEZ-NOUS
POUR UN DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ.

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre parfaite connaissance de votre entreprise (ou association).
- **Confiez-nous** la gestion de vos formalités d'embauche pour optimiser et sécuriser vos démarches liées à l'accueil d'un nouveau salarié.
- **Bénéficiez** d'un interlocuteur unique et compétent.
- **Ne manquez pas** l'actualisation trimestrielle nécessaire à la perception de l'aide.



NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Diagnostic personnalisé** de votre entreprise et de son effectif.
- **Plusieurs accompagnements au choix** : bénéficiez d'un conseil optimisé et adapté aux enjeux de votre structure.



Vous vous posez les questions suivantes :

- Mon entreprise est-elle concernée par le contrat de génération ?
- Quelles sont les conditions d'embauche et de maintien dans l'emploi à respecter ?
- Suis-je concerné par la négociation préalable avec les partenaires sociaux ?
- Comment déposer ma demande et percevoir l'aide financière associée ?
- Puis-je cumuler ce dispositif avec d'autres aides ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Nous analysons la pertinence à établir un contrat de génération dans votre entreprise.
- Nous vérifions que les conditions d'attribution de l'aide sont remplies.
- Nous vous accompagnons dans l'organisation de votre dialogue social.
- Nous menons les démarches administratives de demande d'aide.
- Nous optimisons l'embauche de vos salariés pour vous faire bénéficier des aides auxquelles vous pouvez prétendre.